







Quel type de séjour choisir?

Le choix du type de séjour, dans notre organisation, est donc primordial. Si les descriptions ci-dessous ne vous permettent pas de définir le type de séjour le mieux adapté, n'hésitez pas à nous appeler.

Ce tableau n'est qu'indicatif. Le choix d'un séjour doit aussi prendre en compte les particularités de chaque centre (voir les descriptifs)

	Pas de troubles* de la personnalité	Troubles* occasionnels du caractère, sans incidence sur la vie du groupe.	Troubles* nécessitant des cadres importants	Troubles* envahissant de la personnalité.
Bonne autonomie	 VERT OU  JAUNE (adultes)		 BLEU pas de séjours adultes	
Assez bonne autonomie				
Faible autonomie	 ORANGE OU  MAUVE (adultes)		 ORANGE pas de séjours adultes	
Très faible autonomie				

* Les troubles de la personnalité ou du caractère ne doivent pas se traduire par des comportements agressifs ou dangereux.



p 6-7

Les séjours **VERTS** s'adressent à des mineurs sans troubles de la personnalité présentant un handicap mental léger à moyen, disposant d'une certaine autonomie dans la vie quotidienne (l'adulte l'accompagne mais ne fait pas les choses à sa place). Le rythme est dynamique, axé sur les animations et la découverte des environnements et des personnes.

Sur ces séjours les règles de vie restent relativement souples, à l'image d'un centre de vacances ordinaire. Le respect des règles et des personnes ne nécessite pas d'interventions répétées de l'encadrant.

Une participation aux tâches collectives est demandée aux enfants (en fonction de leurs possibilités) : balayage des chambres, rangement ...

Taux d'encadrement pédagogique : 1 animateur pour 5 enfants (+ le directeur, l'assistant sanitaire et le personnel technique)



p 8-9

Les séjours **BLEUS** s'adressent à des mineurs présentant un handicap mental léger à moyen, associé à des troubles de la personnalité (type psychose) disposant d'une certaine autonomie dans la vie quotidienne (l'adulte l'accompagne mais ne fait pas les choses à sa place). Le rythme est dynamique, axé sur les animations et la découverte des environnements et des personnes.

Sur ces séjours les règles de vie constituent un cadre ferme clairement identifiable. Les temps de transition sont limités dans la durée. Le directeur (ou son adjoint) est spécialisé pour aider les animateurs à cerner les enjeux de chaque situation.

Une participation aux tâches collectives est demandée aux enfants (en fonction de leurs possibilités) : balayage des chambres, rangement...

Taux d'encadrement pédagogique : 1 animateur pour 3,5 enfants (+ le directeur, l'assistant sanitaire et le personnel technique)



p 10-11

Les séjours **ORANGE** s'adressent à des mineurs présentant un handicap mental important, soit du fait d'une déficience intellectuelle profonde, soit du fait de troubles de la personnalité envahissants (type autisme).

Ils bénéficient d'un accompagnement soutenu dans la vie quotidienne et d'une veille continue la nuit.

Le déroulement de la journée respecte le rythme des enfants. Ils sont stimulés pour participer le plus activement possible aux jeux et aux sorties. Les activités autour de l'eau et des animaux sont privilégiées.

Sur ces séjours les règles de vie constituent un cadre rassurant et identifiable. Le directeur (ou son adjoint) est spécialisé pour aider les animateurs à cerner les enjeux de chaque situation.

Taux d'encadrement pédagogique : 1 animateur pour 3 enfants (+ le directeur, l'assistant sanitaire, le veilleur de nuit et le personnel technique)



p 12-13

Les séjours **JAUNES** s'adressent à des majeurs sans troubles de la personnalité présentant un handicap mental léger à moyen, disposant d'une certaine autonomie dans la vie quotidienne (l'animateur peut lui proposer son aide mais ne fait pas les choses à sa place). Le rythme est dynamique, axé sur les animations et la découverte des environnements et des personnes. Les vacanciers participent à l'élaboration des programmes. Sur ces séjours les règles de vie restent relativement souples. Le respect des règles ne doit pas nécessiter d'interventions répétées de l'encadrant.

Les tâches de la vie quotidienne (ménage, table, courses...) sont faites par les vacanciers et les animateurs

Taux d'encadrement : 1 encadrant (directeur compris) pour 5 vacanciers (+ 1 personnel technique qui s'occupe du linge et fait la cuisine)



p 14

Les séjours **MAUVE** s'adressent à des majeurs présentant une déficience intellectuelle sévère sans troubles notables du comportement. Ils bénéficient d'un accompagnement soutenu dans la vie quotidienne. Le déroulement de la journée respecte le rythme des vacanciers. Ils sont stimulés pour participer le plus activement possible aux activités. Sur ces séjours les règles de vie constituent un cadre rassurant et identifiable. Le directeur est (ou son adjoint) est spécialisé pour aider les animateurs à cerner les enjeux de chaque situation. Un veilleur reste présent toute la nuit. Taux d'encadrement : 1 animateur pour 3 vacanciers (+ le directeur, l'assistant sanitaire, le veilleur de nuit et le personnel technique).

Attention : NOUVELLE ADRESSE !